



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 101 / 2019
SÉANCE N° 5 DU 17 JUIN 2019

MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE MOBITUL ET DU RÈGLEMENT DU SERVICE

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil communautaire, légalement convoqué le 11 juin 2019, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-neuf heures, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur François Zocchetto, Président.

Étaient présents

Christelle Reillon, Christian Lefort, Gwenaël Poisson, Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard, Michel Fortuné, Gérard Heulot, Jean-Louis Deulofeu, Loïc Broussey, Denis Mouchel, Nathalie Fournier-Boudard, Olivier Richefou (jusqu'à 21 h 25), Jean Brault, Nathalie Cormier-Sencier, Annette Chesnel (à partir de 19 h 43), Nicole Bouillon, Nicolas Deulofeu, Luc Maës, François Zocchetto, Xavier Dubourg, Marie-Cécile Clavreul, Alexandre Lanoë (jusqu'à 21 h 00), Chantal Grandière, Jean-Jacques Perrin, Danielle Jacoviac, Béatrice Mottier, Alain Guinoiseau (à partir de 19 h 15), Sophie Lefort, Jean-Pierre Fouquet, Florence Quentin, Didier Pillon, Sophie Dirson, Philippe Habault, Bruno de Lavenère-Lussan, Marie-Hélène Paty, Bruno Maurin, Stéphanie Hibon-Arthuis, Patrice Aubry, Catherine Romagné, Pascale Cupif, Georges Poirier, Isabelle Beaudoin, Claude Gourvil, Jean-Marc Bouhours, Guylène Thibaudeau, Bernard Bourgeois, Gérard Jallu, Alain Boisbouvier, Sylvie Vielle, Christine Dubois, Michel Peigner, Annick Poulard, Mickaël Marquet (à partir de 19 h 20), Noëlle Illien, Daniel Guérin, Muriel Héron, Yannick Borde, Christelle Alexandre, Flora Gruau, Louis Michel, Marcel Blanchet, Anne Lépinay et Sophie Chauvigné.

Étaient absents ou excusés

Christophe Hermagné, Hanan Boubarka, Jean-Christophe Gruau, Christophe Carrel, Joseph Bruneau et Michel Rocherullé.

Étaient représentés

Nathalie Cormier-Sencier, suppléante, représente Didier Marquet ; Muriel Héron, suppléante, représente Gilles Pairin ; Anne Lépinay, suppléante, représente Gérard Monceau ; Sophie Chauvigné, suppléante, représente Claude Le Feuvre.

Alexandre Lanoë a donné pouvoir à Chantal Grandière (à partir de 21 h 00), Jacques Phelippot a donné pouvoir à Xavier Dubourg, Mickaël Buzaré a donné pouvoir à Stéphanie Hibon-Arthuis, Gwendoline Galou a donné pouvoir à Sophie Dirson, Martine Chalot a donné pouvoir à Bruno de Lavenère-Lussan, Jean-François Germerie a donné pouvoir à Pascale Cupif, Aurélien Guillot a donné pouvoir à Catherine Romagné, Olivier Barré a donné pouvoir à Yannick Borde.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Noëlle Illien et Alexandre Lanoë puis Patrice Aubry ont été désignés pour occuper les fonctions de secrétaires de séance lors de cette réunion.

Compte rendu analytique de séance affiché le : 20 juin 2019

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUIN 2019

MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE MOBITUL ET DU RÈGLEMENT DU SERVICE

Rapporteur : Denis Mouchel

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu la délibération n° 71 / 2016 du Conseil communautaire du 20 juin 2016 approuvant la validation du règlement du service et des tarifs de transports à la demande pour les personnes à mobilité réduite,

Vu la délibération n° 165 / 2016 du Conseil communautaire du 12 décembre 2016 approuvant la modification du règlement du service de transports à la demande pour les personnes à mobilité réduite,

Considérant la nécessité de faire évoluer la grille tarifaire de Mobitul et le règlement du service du transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite,

Après avis de la commission Aménagement – Mobilité – Espaces publics,

Sur proposition du Bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Les tarifs du service MOBITUL de l'agglomération lavalloise applicables à compter du 1^{er} septembre 2019 sont adoptés :

- 1,30 € tarif unitaire,
- 25,40 € abonnement mensuel.

À l'avenir, l'évolution de ces tarifs suivra l'évolution des tarifs TUL.

Article 2

Le Conseil communautaire valide la modification du règlement du service de transport adapté pour personne à mobilité réduite.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée, sept conseillers communautaires ayant voté contre (Claude Gourvil, Pascale Cupif, Catherine Romagné, Georges Poirier et Isabelle Beaudouin).

Le Président,

François Zocchetto

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20190617-S5-CC-101-2019-DE
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Accusé certifié exécutoire
053-200083392-20220912-S5-CC-056-2022-DE

Réception par le préfet le 20/09/2022
Accusé certifié exécutoire

Affichage : 25/09/2022

Réception par le préfet le 20/09/2022

Mise en ligne : le 21-09-22